



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 27 juin 2025

Objet : **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE L'ACTION SOCIALE, DU LOGEMENT, DE LA PREVENTION ET DU SANITAIRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2025

### PRESENTS :

Mmes Sylvaine FOURNIER, Sophie GRANGEAT, Françoise LEJEUNE, Barbara LUCATELLI, Claire QUINETTE-MOURAT, Caroline RENOUF, Doris RITZENTHALER, Annie TANI.

MM. Patrick AYACHE, Pierre BONAZZI, Pierre-Jean CRESPEAU, Bernard FORT, Didier GERARDO, Stéphane GIRET, Adelin JAVET, Philippe LENAIN, Marc LIZERE, Philippe LORIMIER, Patrick PEYRONNARD, Serge POMMELET, David RESVE, Eric ROETS.

Présents : 22

Représentés : 6

Absents : 1

Votants : 28

### ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes Isabelle DUMAS (pouvoir à Barbara LUCATELLI), Annie FRAGOLA (pouvoir à Annie TANI), Marine MONDET (pouvoir à Adelin JAVET), Françoise LANNOY (pouvoir à Didier GERARDO), Djamila NDAGIJE (pouvoir à Marc LIZERE).

M. Gilbert CROZES (pouvoir à Philippe LORIMIER).

### ABSENTS :

M. KAUFFMANN.

Sophie GRANGEAT a été élue secrétaire de séance.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1611-4, L2121-29, et L2311-7 ;

**Considérant** la volonté de la commune de soutenir financièrement des associations œuvrant dans les domaines de l'action sociale, du logement, de la prévention et de l'action sanitaire,

**Considérant** l'intérêt de subventionner des actions ayant pour finalité un soutien, un suivi ou un accompagnement de publics fragilisés par la maladie, l'âge, le handicap, la précarité,

**Considérant** que l'ensemble des associations ci-dessous développent leurs actions en faveur d'un public crollois ou par l'engagement de bénévoles crollois,

NOM	Objet de l'association	SUBV. 2024	SUBVENTION 2025 DEMANDEE	SUBVENTION PROPOSEE
ADA – Accueil Demandeurs d'Asile	Accompagner et aider les demandeurs d'asile qui arrivent de différents pays	/	1000 €	100 €
Association de Défense des Victimes d'Accidents ou de	Permettre l'entraide et la solidarité entre les victimes des maladies professionnelles	300 €	500 €	500 €

## Extrait de délibération n°61-2025 du 27 juin 2025, Page 2 sur 3

Maladies dues au travail				
Association pour l'Enseignement des Enfants Malades à Domicile et à l'Hôpital	Permettre de poursuivre une scolarité pour les étudiants malades ou accidentés	300 €	500 €	500 €
AGARO	Soutenir et participer au développement des recherches médicales et scientifiques en oncologie	100 €	2000 €	100 €
Allô Maltraitance des Personnes Agées (ALMA)	Ecouter les personnes âgées et en situation de handicap concernant les violences	300 €	300 €	300 €
<b>NOM</b>	<b>Objet de l'association</b>	<b>SUBV. 2024</b>	<b>SUBVENTION 2025 DEMANDEE</b>	<b>PROPOSITION COMMISSION</b>
AMG – Accueil Migrants Grésivaudan	Organiser l'accueil de migrants isolés ou en famille	/	1000 €	100 €
ARLA Accueil Familles	Renseigner et accueillir les familles de détenus en attente de parler à la maison d'arrêt de Grenoble-Varces.	300 €	300 €	300 €
CNL Amicale des locataires	Organiser la défense des intérêts collectifs et privés des résidents sur les questions relatives à l'habitat et l'urbanisme : défense du locataire, santé publique, prix des loyers et prestations, équipements énergétiques, mutations, échanges, constructions de logements sociaux, ...	1500 €	3200 €	1 500 €
Conciliateur de justice du Dauphiné	Promouvoir, développer et faciliter l'action des conciliateurs en justice.	100 €	100 €	100 €
Les restos du cœur	Soutenir les personnes en difficulté à travers une aide globale qui vise à restaurer et enrichir leur vie sociale, professionnelle et culturelle.	/	500 €	500 €
Personnes Hospitalisées Agées Réadaptation Ecoute et Soutien (Phares)	Ecouter et soutenir les personnes âgées hospitalisées dans les services gériatriques du CHU de Grenoble.	500 €	600 €	500 €
Phénix	Œuvrer pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (toute déficience confondue)	/	4200 €	200 €
Potagers sous la dent	Promouvoir le jardinage écologique et tout en favorisant la mixité sociale au travers	1400 €	1350 €	1 350 €

	d'ateliers permettant de favoriser les échanges de savoir et l'apprentissage en commun autour du jardinage écologique.			
Secours Populaire – comité Villard Bonnot	Aide à l'alimentation, aux vacances et à la culture des familles défavorisées	2600 €	2600 €	2 600 €

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'approuver le versement des subventions ci-dessus proposées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le **04 JUIL. 2025**  
 Philippe LORIMIER  
 Maire de Crolles

La secrétaire de séance  
 Sophie GRANGEAT

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ..... et de sa transmission en Préfecture le .....  
 Pour le Maire, par délégation, la responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
 Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/07/2025



ID : 038-213801400-20250704-DELIB61\_2025-DE